



**Association des Propriétaires de Meublés
de Saint-Gervais - Le Fayet**

B.P. 75 - 74170 Saint-Gervais-les-Bains

Tél. +33 (0)4 50 93 44 69 ou

+33 (0)7 62 23 44 81

Courriel : Info@location-saintgervais.fr

Site : www.location-saintgervais.fr

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Entre M. et Mme / M. / Mme

demeurant

propriétaire(s) de(s) (l')appartement(s) :

situé(s) :

dénommé(s) :

Ci-après désigné(s) sous le vocable « le propriétaire »,

et l'**Association des Propriétaires de meublés de Saint-Gervais Le Fayet** (APM dans la suite du texte), il est conclu ce qui suit :

1. L'APM représentera le propriétaire pour réaliser tout contrat de location du (des) meublé(s) inscrit(s) à l'Association dont il est propriétaire.
2. Le(s) contrat(s) de location ainsi conclu(s) par l'APM sera (seront) prioritaire(s). C'est pourquoi :
 - a. Le propriétaire s'engage à réserver lui-même et en son nom les semaines qu'il souhaite rendre indisponibles par rapport au planning des disponibilités initial, et ce quel que soit le motif qui préside à l'indisponibilité du logement.
 - b. Le propriétaire s'engage à vérifier la disponibilité de son appartement (sur le site APM ou par mail) avant de le bloquer à des fins propres.
 - c. Cette priorité s'applique également lorsque l'Association et le propriétaire concluent simultanément une location.
3. Le propriétaire s'engage à consulter régulièrement les « Conditions générales de vente » (CGV) et le Règlement intérieur de l'Association (disponibles sur notre site internet ou sur simple demande au secrétariat) et à les appliquer.
4. Ce contrat d'engagement prend effet à la date de signature et sera reconduit annuellement de façon tacite, pour autant que le propriétaire renouvelle son adhésion à l'Association. Il pourra être résilié à tout moment à la demande de l'une ou l'autre partie, et ce par simple notification écrite.

Signature du propriétaire : (précédé des mentions : « Bon pour mandat » et « Lu et approuvé »)

.....
Le (date) :